

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/KAZ/61/Rev.1

16 novembre 2005

(05-5359)

**Groupe de travail de
l'accession du Kazakhstan**

Original: anglais

ACCESSION DU KAZAKHSTAN

Information sur le déroulement du Plan d'action en vue de l'harmonisation de la législation nationale de la République du Kazakhstan sur la sécurité sanitaire et épidémiologique, les services vétérinaires et la préservation des végétaux avec les dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour la période 2004-2006

Révision

La communication ci-après, datée du 14 novembre 2005, est distribuée à la demande de la délégation de la République du Kazakhstan.

N° d'ordre	Échéance (année, trimestre)	Désignation de la mesure	Mise en œuvre
Janvier à octobre 2005			
I. Sécurité sanitaire des produits alimentaires			
1.	Dans le courant de l'année	Harmonisation des documents prioritaires du système de normes sanitaires et épidémiologiques de la République du Kazakhstan avec les normes internationales.	Les 50 règles sanitaires, normes d'hygiène et méthodes de contrôle en laboratoire prioritaires ont été harmonisées avec les normes internationales et ont été enregistrées auprès du Ministère de la justice de la République du Kazakhstan.
2.	Dans le courant de l'année	Harmonisation progressive des méthodes de contrôle en laboratoire en fonction de la liste prioritaire des marchandises importées.	
3.	Dans le courant de l'année	Modernisation des laboratoires sanitaires et épidémiologiques.	Des mesures visant à moderniser les centres sanitaires et épidémiologiques situés dans les régions, la ville d'importance nationale (Almaty) et la capitale seront prises grâce à des transferts spéciaux du budget de la République pour la période 2006-2009, y compris, entre autres, un montant de 1 703 500 tenges (KZT) alloué pour 2006.
4.	Dans le courant de l'année	Établissement de laboratoires de référence sur la base du Centre national de protection sanitaire et épidémiologique: <ul style="list-style-type: none"> - pour la détermination de la concentration maximale autorisée de substances dangereuses dans les produits alimentaires; - pour le diagnostic des infections bactériennes et virales, y compris les infections très dangereuses ou nouvelles. 	En 2005, un montant de 44 350 KZT a été affecté à l'établissement de laboratoires de référence sur la base du Centre national de protection sanitaire et épidémiologique (RSES). Un laboratoire de référence multifonctionnel a été établi sur la base du RSES en vertu du Décret n° 309 du 29 juin 2005 du Ministre de la santé de la République du Kazakhstan. Des procédures d'appel d'offres ont été engagées et des marchés ont été passés pour la livraison de 38 unités de matériel de laboratoire.
5.	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres de 2005	Établissement de stations sanitaires et de quarantaine aux frontières de la République du Kazakhstan.	Cette année, 24 stations sanitaires et épidémiologiques ont été établies aux postes frontière de la République du Kazakhstan pour contrôler les voyageurs, les wagons, le personnel des trains, les véhicules et les chargements afin d'éviter tout risque sanitaire pour la population.

N° d'ordre	Échéance (année, trimestre)	Désignation de la mesure	Mise en œuvre
6.	Dans le courant de l'année	Formation de spécialistes des services sanitaires et épidémiologiques.	<p>Dans le cadre de la formation du personnel des services sanitaires et épidémiologiques, le Centre de prévention et de lutte contre les maladies (CDC) du Département de la santé et des services humains des États-Unis a organisé et dispensé des cours d'épidémiologie appliquée.</p> <p>En outre, en coopération avec le Programme européen de sécurité sanitaire des aliments, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'École de protection de la santé publique (RGKP) du Ministère de la santé a organisé des séminaires de formation à l'intention des spécialistes dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse du risque et système d'analyse du risque-point critique en tant que méthode de gestion du risque; - législation relative aux produits alimentaires; - microbiologie alimentaire et méthodes de laboratoire; - surveillance épidémiologique de maladies d'origine alimentaire; et - surveillance de la contamination chimique des aliments et méthodes de laboratoire.
II. Services vétérinaires			
7.	Dans le courant de l'année	<p>Harmonisation avec les prescriptions et recommandations internationales:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) directives pour le diagnostic des maladies animales infectieuses; et 2) règles d'identification des marchés et des organisations qui s'occupent de la production et de la commercialisation de produits et de matières premières d'origine animale. 	<p>À l'heure actuelle, les laboratoires vétérinaires appliquent les tests de diagnostic recommandés par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Des directives pour le diagnostic en laboratoire des maladies animales infectieuses ont été adoptées le 11 février 2005 par le Ministère de l'agriculture. Elles prévoient la réalisation de tests spéciaux aux fins des procédures du commerce international, comme les tests ELISA et IFA.</p>

N° d'ordre	Échéance (année, trimestre)	Désignation de la mesure	Mise en œuvre
			Le texte réglementaire relatif aux règles d'identification des marchés et des organisations qui s'occupent de la production, de la fourniture (abattage) d'animaux, de l'entreposage, de l'équarrissage et de la commercialisation de produits et de matières premières d'origine animale, de médicaments vétérinaires, d'aliments pour animaux et d'additifs alimentaires a été analysé afin d'être harmonisé avec les prescriptions internationales. Au premier trimestre de 2006, des modifications et des ajouts, approuvés par décret du Ministère de l'agriculture, seront apportés aux textes réglementaires correspondants.
8.	Dans le courant de l'année	<p>Élaboration de normes vétérinaires en matière d'évaluation du risque pour la sécurité sanitaire des produits d'origine animale, conformément aux prescriptions internationales:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) normes vétérinaires concernant la présence de pesticides organophosphorés et organochlorés et de sels de métaux lourds dans les produits d'origine animale; 2) normes vétérinaires concernant la présence de radionucléides dans les produits d'origine animale; 3) normes vétérinaires concernant la présence d'antibiotiques, de biostimulants et d'agents hormonaux dans les produits d'origine animale. 	Le Centre national de surveillance, de référencement, de diagnostic en laboratoire et de méthodologie vétérinaire élabore actuellement des normes réglementaires ou juridiques pour la gestion technique de la sécurité sanitaire des produits, y compris des normes vétérinaires concernant la présence de pesticides organophosphorés et organochlorés, de sels de métaux lourds, de radionucléides, d'antibiotiques, de biostimulants et d'agents hormonaux dans des produits d'origine animale. Les textes réglementaires ou juridiques seront approuvés au second semestre de 2006 par une ordonnance du Ministère de l'agriculture.
9.	Dans le courant de l'année	Matériel destiné au Centre national de surveillance, de référencement, de diagnostic en laboratoire et de méthodologie vétérinaire.	Conformément au Programme agroalimentaire d'État pour 2003-2005, du matériel de laboratoire a été acheté, sur la base de demandes de prix, pour le Centre national de surveillance, de référencement, de diagnostic en laboratoire et de méthodologie vétérinaire (chromatographe liquide, spectromètre d'absorption atomique, boîte laminaire, microscopes, distillateurs, thermostats, appareil de lyophilisation, réfrigérateur à basse température), ainsi que des meubles de laboratoire, du matériel de bureau et d'autres articles, pour un montant de 20 809,9 millions de KZT.
III. Préservation des végétaux			
10.	Dans le courant de l'année	Élaboration de documents et application de procédures en vue de l'adhésion à la Convention internationale pour la protection des végétaux.	Le projet de décret du gouvernement de la République du Kazakhstan sur l'adhésion à la Convention internationale pour la protection des végétaux a été établi en collaboration avec les ministères concernés et a été distribué aux ministères et organismes intéressés pour qu'ils fassent des propositions et pour assurer la coordination.

N° d'ordre	Échéance (année, trimestre)	Désignation de la mesure	Mise en œuvre
11.	Dans le courant de l'année	Analyse des méthodes d'échantillonnage pour l'inspection quarantenaire conformément aux prescriptions internationales.	Les méthodes d'échantillonnage pour l'inspection quarantenaire font actuellement l'objet d'une analyse conformément aux prescriptions internationales; en fonction des résultats obtenus, des modifications seront apportées aux normes GOST pertinentes au premier trimestre de 2006.
12.	Dans le courant de l'année	Augmentation du nombre d'inspecteurs d'État chargés de la phytoquarantaine pour 592 unités.	274 inspecteurs chargés de la quarantaine ont été nommés, dont 146 pour faciliter le travail aux postes frontière.
13.	Dans le courant de l'année	Entretien et équipement: - des laboratoires nationaux de quarantaine; - des pépinières d'introduction et de mise en quarantaine.	Conformément au Programme agroalimentaire d'État pour 2003-2005: - le laboratoire national de quarantaine a été équipé de matériel moderne d'une valeur de 14,7 millions de KZT; - la Pépinière nationale d'introduction et de mise en quarantaine pour les petits fruits a été équipée de matériel moderne d'une valeur totale de 4,6 millions de KZT; - la Pépinière nationale d'introduction et de mise en quarantaine pour les céréales a été équipée de matériel moderne d'une valeur totale de 9,8 millions de KZT.
14.	Dans le courant de l'année	Formation d'inspecteurs d'État chargés de la phytoquarantaine sur la base des institutions scientifiques de la Fédération de Russie.	S'agissant de l'éducation et de la formation des inspecteurs d'État chargés de la préservation des végétaux sur la base des institutions scientifiques de la Fédération de Russie, le financement à inscrire au budget de l'État pour la mise en conformité en 2006 du programme de préservation des végétaux de la République du Kazakhstan avec les mesures sanitaires et phytosanitaires internationales dans le cadre de l'OMC a été calculé.
15.	Dans le courant de l'année	Formation et perfectionnement des inspecteurs chargés de la phytoquarantaine dans le cadre du laboratoire national de quarantaine (Almaty).	Des cours de formation et de perfectionnement ont été dispensés à 14 spécialistes dans le cadre du laboratoire national de quarantaine. Une formation est donnée actuellement à plus de 14 inspecteurs d'État chargés de la phytoquarantaine aux postes frontière de la région d'Almaty relevant du Ministère de l'agriculture de la République du Kazakhstan.